

il émigra et devint l'un des agents les plus actifs des princes. Dans les Pays-Bas, tous les Français qui n'eurent pas de lui un certificat furent arrêtés. Il se rendit ensuite à Mittau auprès du comte de Provence, à qui, dit-on, il inspira la lettre que celui-ci adressa au général Bonaparte pour l'engager à replacer sur le trône la famille des Bourbons. Rentré en France avec les alliés, le duc de Villequier fut nommé pair de France le 4 juin 1814, et mourut deux mois après.

**VILLERS (FRANÇOIS-TOUSSAINT)**, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1802, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 25 janvier 1749, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 15 novembre 1807, s'engagea au sortir du collège, puis entra chez les Capucins, passa, avant ses vœux, dans le clergé séculier, et fut nommé curé de Saint-Philbert de Grandlieu. Partisan de la Révolution, il devint (1790) administrateur puis président du département de la Loire-Inférieure, et fut élu (7 septembre 1792) député de ce département à la Convention nationale, le 5<sup>e</sup> sur 8, par 232 voix (455 votants). Il répondit dans le procès du roi, au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Je vote pour une peine terrible, mais que la loi indique, la mort » ; il se prononça en outre contre l'appel et contre le suris. Il fit annuler la procédure relative aux troubles de Blois, rendit un décret sur le traitement des employés des douanes, modifier la loi sur l'exportation, parla sur l'organisation des comités, renonça à ses fonctions de prêtre, demanda que les officiers atteints de maladies vénériennes fussent destitués, donna son opinion sur la vente des biens nationaux, sur le projet de Constitution de l'an III, prit la défense de Robert Lindet, fit une motion en faveur des préposés des douanes, s'éleva contre les Journalistes « incendiaires », parla contre l'anarchie, et fut secrétaire de l'assemblée (16 messidor an III). Réélu député au Conseil des Cinq-Cents, le 22 vendémiaire an IV, par le département de la Loire-Inférieure, avec 132 voix (131 votants), et par celui de la Haute-Saône avec 133 voix (251 votants), Villers prit part dans cette assemblée à plusieurs débats importants, fit prendre diverses mesures relatives aux finances, parla sur la successibilité des enfants naturels, le recouvrement des contributions, le divorce, présenta un long rapport sur le système des douanes, proposa de proroger le droit de patentes, et fut secrétaire puis président de l'assemblée. Lorsque le palais Bourbon, propriété des Condé réunie au domaine de l'Etat en 1793, fut, en vertu d'un décret du 2 jour complémentaire de l'an III, affecté aux séances du Conseil des Cinq-Cents, le nom du président F. VILLERS fut gravé sur la médaille octogone en argent que les architectes Gisors et Lecomte placèrent sous le marbre de la tribune des orateurs avec d'autres objets, notamment avec une plaque de cuivre qui portait :

*Le Conseil des Cinq-Cents, dans sa deuxième session, le 26 brumaire an VI de la République française, fit graver cette inscription sous la présidence du citoyen Villers et sous la direction des citoyens Talot, Jacomin, Martinet, Lecoq et Cales, membres de la commission des inspecteurs, pour célébrer la confection de cet édifice.*

Villers fut réélu au Conseil des Cinq-Cents, le 2 germinal an VI, comme député de la Loire-Inférieure, et fut élu (4 nivôse an VIII), par le Sénat conservateur député du même département au Corps législatif, où il siégea jusqu'en

1802. Il fut nommé ensuite directeur des douanes à Nantes et mourut à 56 ans. Membre de la Société des sciences et arts de la ville de Nantes.

**VILLETARD (ALEXANDRE-EDME-PIERRE, COMTE)**, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Sénat conservateur, né à Auxerre (Yonne) le 23 mars 1755, mort à Charenton (Seine) le 2 mars 1824, était négociant en vins et membre du tribunal de commerce d'Auxerre. Élu, le 7 septembre 1792, premier suppléant de l'Yonne à la Convention nationale, par 135 voix (341 votants), il entra à l'assemblée, comme titulaire, le 25 janvier 1793, en remplacement de Lapeletier de Saint-Fargeau. Il prit plusieurs fois la parole sur des questions politiques, notamment sur la Constitution de l'an III, signala l'esprit réactionnaire des orateurs des sections de Paris qui n'attaquaient, dit-il, l'ancien terrorisme que pour établir le leur, et provoqua le rapport des lois sur les suspects de tous les partis. Secrétaire de l'assemblée le 8 octobre 1795, il attaqua vivement les royalistes auxquels il reprocha les excès des compagnies de Jésus et du Soleil, et fut élu, le 23 vendémiaire an IV, député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents, par 234 voix (433 votants), et de la Haute-Vienne, par 131 voix (222 votants). Il prit la parole dans cette assemblée sur l'organisation de la marine, sur les partages dans les successions, opina pour que les jugements de la Haute-Cour convoquée pour l'affaire de Babeuf pussent être attaqués en cassation, réclama l'envoi de La Villeurnoy et de ses coaccusés devant le conseil militaire de Paris, se prononça vivement contre le parti éliecheyen, puis modifia son attitude et devint l'adversaire des Jacobins. Réélu aux Cinq-Cents par le département de l'Yonne, (24 germinal an VI), il favorisa, dans la journée du 13 brumaire, la politique de Bonaparte, et présenta à Saint-Cloud le décret qui exclut de la représentation nationale les membres opposants. Villetard fut appelé par le premier Consul (4 nivôse an VIII) à siéger dans le Sénat conservateur, où il soutint d'abord avec le plus grand zèle la politique impériale, et se rallia ensuite (1814) à la déchéance de Napoléon. Écarté des emplois publics par Louis XVIII, il passa ses dernières années dans une complète obscurité, et mourut en 1824. Commandeur de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), et comte de l'Empire (25 avril 1808).

**VILLETTE (CHARLES-MICHEL, MARQUIS DE)**, membre de la Convention, né à Paris le 4 décembre 1736, mort à Paris le 9 juillet 1793, fils d'un trésorier des guerres, qui lui laissa 40.000 écus de rente, entra dans les armées du roi, prit part à la guerre de Sept ans, se retira du service à la paix de 1763, avec le grade de maréchal général de la cavalerie, et se lança dans le monde, où sa fortune, une physionomie agréable, un caractère enjoué, un esprit frondeur lui procurèrent de rapides et brillants succès. La protection de Voltaire, qui avait été l'amour de sa mère, l'aidera dans ses essais littéraires, et le patriarche de Ferney ne craignit point d'appeler le marquis de Villette le *Tibulle français*. En dépit des vives critiques que lui adressait, le marquis de Villette épousa à Ferney, le 12 novembre 1777, Mlle de Varicourt, sans autre fortune que la dot et les diamants que lui donna Voltaire, mais aussi distinguée par ses vertus que par ses qualités aimables ; Voltaire la surnomma *Belle et Bonne*.

M. de Villette en eut un fils, qu'il fit baptiser en 1792 sous le nom de Voltaire-Villette, et n'en continua pas moins de nouer les intrigues les plus scandaleuses. Chargé, en 1789, de rédiger les cahiers du bailliage de Senlis, il collabora à la *Chronique de Paris*, et fut élu, le 4 septembre 1792, député de l'Oise à la Convention le 4 sur 12, par 315 voix. Il protesta vivement, dans une lettre, contre les massacres de septembre, et, lors du procès de Louis XVI, vota pour la réclusion, en ces termes : « Ma conscience m'a ordonné de déclarer Louis coupable de haute trahison. De nouvelles réflexions m'ont empêché de consentir aux assemblées primaires, que j'avais d'abord adoptées. La peine à infliger au ci-devant roi me paraît de la plus haute importance. Je ne considère pas cet individu ; son existence ne doit être calculée que sous les rapports politiques. La mort de Louis est-elle nécessaire ou nuisible à la fondation de la république ? Est-il vrai que la république a sur pied neuf armées, qu'il faut habiller ses légions, presque toutes dans le dénuement le plus honteux ? Est-il vrai que la misère et la maladie dévorent ces colosses déjà couverts de blessures ? Est-il vrai que vous êtes forcés d'équiper des flottes qui imposent à l'Angleterre, à la Russie, à la Hollande, et peut-être à l'Espagne, dont la neutralité n'est rien moins que certaine ? Est-il vrai que vos armées de terre coûtent à la république 134 millions par mois, et qu'en épuisant vos trésors, vous allez verser des flots de sang, et que nos concitoyens, nos frères, seront les victimes immolées aux fureurs d'une guerre dont je ne prévois pas le terme ? Enfin, serait-il vrai que la tête d'un seul homme, abattue ou conservée, pût changer la destinée de l'empire ? Comment décider cette question, au milieu des orages qui nous environnent au dedans, et des armées qui nous menacent au dehors ? Celui qui aime sa patrie ne doit pas se hâter de prononcer sur ce qui peut faire son salut ou sa perte. Il doit se dire : Un être nul, haï, méprisé, arrête les projets de ceux qui voudraient lui succéder ; renversé sur les débris du trône, il en embarrasse les avances. Gardons cet otage ; qu'un des principaux articles de nos traités de paix avec les puissances belligères soit la renonciation absolue à servir la cause de Louis Capet ou de quelqu'un de sa famille. D'après ces considérations, je demande la réclusion du ci-devant roi, et qu'à l'époque de la paix, il soit à perpétuité banni des terres de la république. »

Malade à cette époque, il se fit, pour exprimer son vote, porter à l'Assemblée. Ce fut précisément à cette maladie qu'il dut de ne pas être compris dans la proscription qui atteignit au 31 mai ses amis de la Gironde. Il mourut le 9 juillet 1793, dans son hôtel de la rue de Beaune, où Voltaire lui-même était mort. Le marquis de Villette avait acquis le château de Ferney ; il y conservait le cœur de son ami dans une urne portant cette inscription :

Son esprit est partout et son cœur est ici.

Littérateur assez médiocre, il laissa des poésies légères dans le genre de celles de Boufflers, et quelques autres écrits, et présenta huit opéras à l'Académie royale de musique.

**VILLIERS (EDME-ANTOINE)**, député au Corps législatif de l'an XII à 1815, né à Longchamp (Côte-d'Or) le 1<sup>er</sup> août 1758, mort à Paris le 19 novembre 1824, « fils de sieur Pierre Villiers, marchand à Longchamp, et de Marguerite

Proteau », était avocat à Dijon au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint administrateur du district de Dijon, abandonna ses fonctions pendant la Terreur, les reprit sous le Directoire, et fut en outre membre du bureau de bienfaisance. Partisan du 18 brumaire, il fut nommé, peu après, conseiller général de la Côte-d'Or. Élu, le 29 thermidor an XII, par le Sénat conservateur, député de la Côte-d'Or au Corps législatif, il vit son mandat renouvelé le 4 mars 1811, et adhéra en 1814 à la déchéance de l'empereur. Il avait été créé chevalier de l'empire le 11 juillet 1810.

**VILLIERS (FRANÇOIS-EMILE)**, député de 1876 à 1885, né à Sully-sur-Loire (Loiret) le 24 août 1824, mort à Brest (Finistère) le 26 février 1885, entra à l'École militaire de Saint-Cyr en 1843, en sortit officier d'infanterie et donna sa démission le 31 août 1850. Il manifesta alors des sentiments monarchistes et catholiques ; conseiller municipal de Brest et adjoint (1865) au maire de cette ville, administrateur des hospices (1852-1856), président de la Société de secours mutuels (1867), il s'occupa particulièrement des questions relatives à l'enseignement primaire, créa le dépôt de mendicité communal (1863), fut nommé conseiller d'arrondissement (1855), présida cette assemblée et devint conseiller général en 1874. Élu, avec l'appui du clergé, le 20 février 1876, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Brest, par 6,676 voix (10,200 votants, 15,349 inscrits), contre 3,597 à M. Gérodiat, il prit place à l'extrême droite et vota avec la minorité pour le gouvernement du Seize-Mai. Réélu, comme candidat officiel du maréchal, le 14 octobre 1877, par 7,297 voix (12,362 votants, 14,992 inscrits), contre 5,027 à M. Gérodiat, M. Villiers reprit sa place à droite, opta *contre* les divers ministères qui se succédèrent au pouvoir, vota *contre* l'article 7, *contre* l'amnistie, *contre* le retour des Chambres à Paris, obtint encore sa réélection, le 21 août 1881, par 6,464 voix (11,370 votants), fut l'adversaire des cabinets Gambetta et J. Ferry, se prononça *contre* les crédits de l'expédition du Tonkin, et ne fut pas réélu en 1885. Conseiller général de l'Ille-et-Vilaine pour le canton de Doulais jusqu'en 1880, officier d'Académie (1867), chevalier de la Légion d'honneur (1863), M. Villiers a reçu du gouvernement en 1866, une médaille d'argent pour son dévouement pendant l'épidémie cholérique.

**VILLIERS DU TERRAGE (PAUL-ÉTIENNE)**, vicomte, pair de France, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 24 janvier 1774, mort à Tours (Indre-et-Loire) le 29 décembre 1858, entra comme employé au ministère de l'Intérieur le 1<sup>er</sup> janvier 1792, servit, comme artilleur, dans la 26<sup>e</sup> demi-brigade, du 17 septembre 1793 au 14 août 1797, passa inspecteur divisionnaire des subsistances militaires à l'armée des côtes du 1<sup>er</sup> frimaire an VI au 17 thermidor an VII, devint chef du secrétariat particulier du ministère de la police, du 13 thermidor an VII à la fin de l'an X, fut nommé inspecteur principal des subsistances militaires, échangea ces fonctions (12 germinal an XII) contre celles de commissaire général de police dans les ports de la Manche et du Pas-de-Calais, fut envoyé (31 décembre 1819) comme directeur général de la police en Hollande, et occupa ce poste jus qu'à la fin d'avril 1814 ; il

avait été créé chevalier de l'empire le 21 décembre 1808. Sans emploi sous la première Restauration, il fut nommé préfet de la Mayenne aux Cent-Jours (6 avril 1815), destitué le 8 juillet suivant, au retour de Gand, puis nommé, six jours après, préfet des Pyrénées-Orientales. Préfet du Doubs (15 juillet 1818), du Gard (30 juin 1820), il entra au conseil d'Etat le 16 avril 1824, comme maître des requêtes, et obtint, le 2 juin suivant, à titre d'ancien préfet, une pension de retraite de 5,280 francs, en raison d'infirmités dues à une chute de cheval pendant une tournée. Le ministère Martignac le nomma conseiller d'Etat. M. Villiers de Terrage prêta serment au gouvernement de Juillet, fut promu commandeur de la Légion d'honneur le 26 mai 1837, et élevé à la dignité de pair de France le 3 octobre suivant. Il quitta la vie politique à la révolution de 1848. On a de lui : *Loisirs d'un magistrat* (1831) ; — *Poésies morales et historiques* (1836). — *Résumé chronologique de l'histoire universelle* (1845).

**VILLIOT (JEAN)**, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né en 1761, mort à une date inconnue, était administrateur du département de l'Escaut à Gand, lorsqu'il fut élu, le 29 germinal an VII, député de l'Escaut au Conseil des Cinq-Cents. A cette occasion, on lança contre lui un pamphlet relatif à une discussion qu'il avait avec sa famille depuis 1781 ; il en fit poursuivre et condamner les auteurs en prairial an VII. Il se rallia au 18 brumaire, et fut réélu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député du même département au Corps législatif. Il en sortit en l'an XI, et ne reparut plus sur la scène politique.

**VILLOT DE FRÉVILLE (PIERRE)**, député au Corps législatif en l'an XI et en 1808, né à Livry (Seine-et-Oise) le 21 décembre 1746, mort à Paris le 8 mars 1831, « fils de Michel Villot, et de Louise-Agnès Luthome », successivement lieutenant-général de la table de marbre avant la Révolution, puis administrateur de l'Hospice de Charanton, et payeur de la dette publique à Paris, fut élu, le 9 thermidor an XI, par le Sénat conservateur, député de la Seine au Corps législatif. Il s'y montra très ardent partisan du premier Consul, et de son élévation à la dignité impériale. Son mandat législatif lui ayant été renouvelé le 18 février 1808, il sortit de l'assemblée en 1812, et mourut dans la retraite à 85 ans.

**VILLOT DE FRÉVILLE (JEAN-BAPTISTE-MAXIMILIEN, BARON)**, membre du Tribunal et pair de France, né à Paris le 6 mars 1773, mort à Paris le 7 décembre 1847, fils du précédent, fut nommé en l'an II agent diplomatique à Florence, passa, en l'an V, en la même qualité à Turin, puis à Vienne, et en l'an VI à Madrid. Membre du Tribunal le 4 brumaire an IX, il y soutint (23 floréal an XI) le projet d'institution de la Légion d'honneur, fut chargé de le défendre devant le Corps législatif, fut nommé membre de la Légion d'honneur (4 frimaire an XII), et appuya de tous ses efforts la motion de l'empire héréditaire. Il parla aussi en faveur de l'érection de la colonne de la grande armée, exposa au Corps législatif les motifs du projet de loi organisant l'Université (10 mai 1806), et, à la suppression du Tribunal, fut nommé maître des requêtes en

service ordinaire (12 mai 1808). Chevalier de l'empire (3 juin suivant), baron (19 décembre 1808), il fut appelé, le 7 août 1810, à la préfecture de Jemmapes, promu (11 juin 1811) officier de la Légion d'honneur, nommé intendant de la province de Valence (Espagne), (8 février 1812), préfet de Vaucluse (12 mai 1813), puis de la Meurthe (15 décembre suivant). La Restauration le maintint dans ses fonctions de maître des requêtes ; il signa, le 27 mars 1815, la déclaration du conseil d'Etat relevant l'empereur de la déchéance, et fut révoqué au retour des Bourbons. Le ministère Villèle le nomma conseiller d'Etat en service ordinaire (26 août 1824). M. Villot de Fréville prêta serment au gouvernement de Juillet, fut élevé à la dignité de pair de France le 11 octobre 1832, fit partie, à la Chambre haute, de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la Légion d'honneur (1840), et mourut à 74 ans, moins de trois mois avant la révolution de février.

**VILLOUTREIX DE FAYE (JEAN-BAPTISTE-AUGUSTE)**, député en 1789, né au château de Faye (Haute-Vienne) le 3 novembre 1739, mort en avril 1792, chanoine chancelier de l'église de Toulouse, vicaire général de l'évêché de Toulouse, était évêque d'Orléans, quand il fut élu, le 19 mai 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le pays de Soule. Il ne s'y fit pas remarquer, et son nom ne figure pas au *Moniteur*.

**VIMAL-DESSAINES (PIERRE-ANTOINE-FRANÇOIS-LEON)**, représentant en 1871, né à Ambert (Puy-de-Dôme) le 16 avril 1812, mort à Ambert le 23 mars 1886, était fabricant d'ornements d'église à Ambert, quand il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale, le 11 et dernier, par 40,582 voix (96,000 votants, 179,401 inscrits). Il prit place à droite, se fit inscrire à la réunion des Réservoirs, signa la demande de rétablissement de la monarchie, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour la démission de Thiers, pour le surséant, contre le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Il avait échoué, en octobre 1871, au conseil général à Ambert, et ne se représenta plus.

**VIMAL-DUPUY (JEAN-FRANÇOIS)**, député de 1816 à 1848, né à Saint-Amand-Roches-Savine (Puy-de-Dôme) le 16 avril 1792, date de mort inconnue, entra à l'Ecole polytechnique et fit sa carrière dans l'administration des ponts et chaussées. Ingénieur ordinaire, il fut envoyé au Puy, en 1842, faisant fonction d'ingénieur en chef, et fut élu, le 1<sup>er</sup> août 1846, député du collège du Puy-de-Dôme (Ambert) par 192 voix (203 votants, 229 inscrits) contre 100 à M. Molin, député sortant. Il siégea dans l'opposition constitutionnelle jusqu'en 1848. Nommé, après la révolution de février, ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe à Clermont Ferrand, il ne rentra plus dans la vie politique, et fut admis à la retraite le 30 décembre 1854. Chevalier de la Légion d'honneur.

**VIMAL-FLOUVAT (JEAN-JOSEPH)**, député en 1789, né à Ambert (Puy-de-Dôme) le 25 octobre 1737, mort à Ambert le 25 mai 1810, « fils de Bérard Vimal », était négociant dans sa ville natale et membre de la municipalité, quand il

fut élu, le 25 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Riom, avec 193 voix (391 votants). Il prêta le serment du Jeu de paume, et vota obscurément dans la majorité ; son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Le gouvernement consulaire le nomma maire d'Ambert, le 3 floréal an VIII.

**VIMAL-TEYRAS** (ANTOINE), député de 1815 à 1816, né à Ambert (Puy-de-Dôme) le 3 février 1756, mort à Ambert le 22 juin 1815, propriétaire et négociant dans sa ville natale, fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège du Puy-de-Dôme, par 116 voix (230 votants, 287 inscrits). Il prit place dans la majorité de la Chambre introuvable et quitta la vie politique après la dissolution de cette assemblée.

**VIMAR** (NICOLAS, COMTE), député en 1791 et au Conseil des Anciens, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Mesnières (Seine-Inférieure) le 30 octobre 1744, mort à Paris le 29 décembre 1829, « fils de Jean-Nicolas Vimar et de Marie Lambert », était homme de loi à Rouen à l'époque de la Révolution. Procureur de la commune de Rouen en 1790, il organisa les bureaux de bienfaisance à la place des ateliers de charité, et put heureusement calmer les troubles qui avaient éclaté dans la ville. Élu, le 7 septembre 1791, député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative, le 6<sup>e</sup> sur 16, à la pluralité des voix, il prit place parmi les constitutionnels, fut membre du comité de législation et de la commission des douze, et protesta à plus d'une reprise contre les exagérations révolutionnaires. Pendant la Terreur, il resta dix mois en prison, et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Au 18 fructidor, il refusa le portefeuille de la Justice, devint membre du comité de bienfaisance et du comité central de l'instruction publique, et fut élu, le 22 germinal an VI, député de la Seine-Inférieure au Conseil des Anciens ; il fit décréter la nomination de trois substitués du commissaire du Directoire près le tribunal de cassation, devint secrétaire du Conseil (21 octobre 1798), fit un rapport sur les ventes de biens nationaux faites en dehors des formalités prescrites, et demanda le rejet de la proposition de loi. Réélu secrétaire du Conseil le 1<sup>er</sup> brumaire an VII, il se montra très favorable au 18 brumaire, fit partie de la Commission intermédiaire des Anciens (19 brumaire an VIII), et fut nommé membre du Sénat conservateur le 3 nivôse suivant ; il obtint la sénatorerie de Nancy le 28 mai 1804. Membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), commandeur (25 prairial suivant), il devint membre du comité du contentieux de l'ordre jusqu'à sa mort. Créé comte de l'Empire le 3 juin 1808, et grand-officier de la Légion d'honneur le 30 juin 1811, il adhéra, en 1814, à la déchéance de Napoléon et au rappel des Bourbons, fit partie de la commission chargée de la préparation de la Charte, et fut nommé pair de France le 4 juin 1814. Élu, le 12 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le grand collège de la Seine-Inférieure, avec 51 voix (75 votants), il se montra hostile à l'Empire, et reprit, après Waterloo, sa place à la Chambre des pairs où il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et défendit d'ailleurs les libertés octroyées par la Charte.

**VIMEUR**. — Voy. ROCHAMBEAU (MARQUIS DE).

**VINATIER** (BALHAZAR-ALEXANDRE), député de 1881 à 1882, né à Lurey-Lévy (Ailier) le 23 janvier 1832, mort le 7 juin 1882, docteur en médecine à Lurey-Lévy, se présenta à la députation, aux élections générales du 23 août 1881, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Moulins, avec un programme demandant la suppression de l'immovibilité de la magistrature, et des sénateurs inamovibles, la séparation de l'Église et de l'État, la décentralisation communale et départementale, la réduction du service militaire, l'impôt sur le revenu, la révision du cadastre, etc. Il fut élu député par 7,259 voix (8,269 votants, 19,271 inscrits), prit place à l'Union républicaine, appuya la politique des ministres, et mourut pendant la seconde session de la législature.

**VINAY** (PIERRE-MARIE-HENRI), représentant en 1871, député de 1877 à 1878, né au Puy (Haute-Loire) le 9 mai 1821, mort au Puy le 6 octobre 1882, avocat, conseiller municipal (1858), conseiller général (1863), et maire du Puy (1865), signala son administration par des améliorations notables, notamment par la création du Jardin public et l'organisation du musée Crozatier. Révoqué de ses fonctions de maire au 4 septembre 1870, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Loire à l'Assemblée nationale, le 1<sup>er</sup> sur 6, par 37,027 voix (48,979 votants, 81,079 inscrits). Il prit place au centre droit conservateur, se fit inscrire à la réunion des Réservoirs, soutint le projet de loi relatif à la nomination des maires par le gouvernement, prononça à cette occasion un discours contre le 4 septembre, parla sur la loi des conseils généraux, déposa un amendement relatif à l'incompatibilité du mandat de conseiller général avec les fonctions de juge et de juge de paix, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon ; il s'abstint lors du vote sur les lois constitutionnelles. Conseiller général du canton sud-est du Puy depuis le 8 octobre 1871, et de nouveau maire de la ville, il échoua aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876 dans la Haute-Loire, avec 147 voix sur 323 votants ; mais il fut réélu député, le 14 octobre 1877, dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Puy, par 9,937 voix (15,295 votants, 17,682 inscrits), contre 5,227 à M. Vissaguet, député sortant, républicain. Cette élection ayant été invalidée, M. Vinay ne se représenta pas, et fut remplacé, le 7 juillet 1878, par M. Morel. Chevalier de la Légion d'honneur. Il a publié des recherches géologiques et historiques sur la Haute-Loire, et a formé d'intéressantes collections scientifiques.

**VINCENS-PLANCHUT** (JEAN-CÉSAR), député en 1791, né à Nîmes (Gard) le 16 septembre 1755, mort en août 1801, s'occupa d'abord de chimie. Partisan des idées nouvelles, il devint vice-président du district de Nîmes, et fut élu, le 7 septembre 1791, député du Gard à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 8, par 333 voix (430 votants). Il fut membre du comité des domaines, secrétaire de l'Assemblée le 28 juin 1792, parla sur les assignats, fit un rapport sur l'emploi des biens de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, fit décréter la vente des biens de plusieurs ordres religieux, défendit les billets de confiance, réclama la suppression du costume ecclésiast-

tique, fit un nouveau rapport sur l'emploi des biens des congrégations supprimées et en proposa la vente immédiate, demanda et obtint un décret sur le traitement des religieux, réclama l'inventaire du matériel de la manufacture de la Sèvre et proposa de déclarer biens nationaux les biens de l'ordre de Malte. Il ne reparut plus sur la scène politique après la session.

**VINCENS-SAINT-LAURENT** (JACQUES), représentant aux Cent-Jours, né à Nîmes (Gard) le 9 janvier 1758, mort à Paris le 6 mai 1825, le second des quatre fils d'Alexandre Vincens, négociant et écrivain de mérite, fut envoyé en Suisse, dès l'âge de neuf ans, dans une maison d'éducation près de Cécire. Il y montra, dit un biographe, une grande activité de corps et d'esprit, et revint à dix-huit ans dans sa famille, ses études terminées. Il fut tenté alors par la carrière des armes, et entra, en 1778, comme cadet-gentilhomme, au régiment de Barrois-Infanterie. Lieutenant en 1780, il quitta peu après le service pour se marier, et se livra avec ardeur à la vie agricole. Nommé, en 1789, capitaine au 2<sup>e</sup> bataillon des volontaires du Gard, il devint (1790) commissaire ordinaire des guerres, puis (1791) commissaire ordonnateur en chef à l'armée des Alpes, commandée par Montesquiou. Compris dans les mesures de rigueur dirigées contre ce général, il fut arrêté pour répondre d'un marché antérieur à sa nomination, traduit devant le tribunal de Lyon et acquitté. Mais, peu soucieux de reprendre ses fonctions, il revint dans sa famille, se mêla au mouvement fédéraliste du Midi, fut mis hors la loi, et put se réfugier en Suisse. Il passa ensuite deux années à Gênes auprès d'un de ses frères; de retour en France, il fut appelé par le gouvernement consulaire aux fonctions de conseiller de préfecture du Gard (23 brumaire an X). Il se consacra dès lors aux travaux historiques et littéraires qui l'occupaient depuis longtemps, devint membre et secrétaire-adjoint de l'Académie du Gard, y lut de nombreuses notices biographiques dont quelques-unes ont paru dans la *Biographie universelle*, essaya d'écrire un nouveau dénomement pour le *Tartuffe* de Molière, traduisit en français des pièces de Kotzebue, se livra également à de curieux essais agricoles sur la culture du coton dans le Gard, sur la culture du ricin en grand, sur l'éducation des vers à soie, et publia sur cette industrie plusieurs mémoires intéressants. Eln, le 7 mai 1813, représentant du grand collège du Gard à la Chambre des Cent-Jours, par 61 voix sur 73 votants, il borna sa carrière politique à la courte session de cette législature, et mourut à 67 ans, des suites d'une fluxion de poitrine.

**VINCENS-SAINT-LAURENT** (ALBERT-JEAN-LÉONCE), pair de France, né à Nîmes (Gard) le 28 novembre 1790, mort à Paris le 26 février 1852, fils du précédent et de Marguerite Maigre, d'une famille protestante, fit son droit à Aix, et débuta dans la magistrature comme substitut au tribunal de première instance de Nîmes (13 avril 1813). Après les troubles qui agitérent cette ville en 1815, il demanda son changement et fut nommé substitut à Versailles (2 novembre). Successivement procureur du roi à Rambouillet et à Reims, substitut au tribunal de la Seine (1813) et à la cour royale de Paris (novembre 1824), il dirigea (1825) l'instruction contre Ouvrard au sujet des marchés de l'armée d'Espagne, et, en l'absence de

M. Bellart malade, présenta à la cour des pairs la demande en autorisation de poursuites contre deux membres de la Chambre haute impliqués dans cette affaire. Conseiller à la cour après les Journées de juillet, président de chambre (novembre 1831), il fut nommé conseiller à la cour de cassation (24 octobre 1831). Le gouvernement le fit entrer à la commission chargée de préparer le projet de loi sur l'enseignement et sur l'exercice de la médecine (1831), à la commission du projet de loi sur les ventes judiciaires (1837), à la commission consultative instituée au ministère de la Marine, et l'éleva à la dignité de pair de France le 19 mai 1843. Il soutint à la Chambre haute la politique de Guizot, quitta la vie politique à la révolution de février, et exerça ses fonctions judiciaires jusqu'à sa mort. Chevalier de la Légion d'honneur (1827), officier (1841).

**VINCENT** (PIERRE-CHARLES-VICTOR), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Neufchâtel (Seine-Inférieure) le 29 avril 1749, mort à Neufchâtel le 11 juin 1817, fils de Charles-Nicolas Vincent, avocat à Neufchâtel, bailli de Dancourt, et de Catherine Dombt, homme de loi avant la Révolution, devint, en 1790, administrateur de district à Neufchâtel, et fut élu, le 6 septembre 1792, député de la Seine-Inférieure à la Convention, le 7<sup>e</sup> sur 16, à la pluralité des voix. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès du roi, répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Je délibère non comme juge, mais comme législateur. Condamner Louis Capet à la mort, c'est, selon moi, invoquer la guerre civile, miner la moyenne partie de la nation, renverser l'Etat et tuer la liberté tout entière. Je vote pour la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix. » Il se prononça en outre pour l'appel et pour le sursis. Partisan des Girondins, il protesta contre le 31 mai, fut décrété d'accusation, et réintégré à la Convention le 13 frimaire an III. Réélu, le 25 vendémiaire an IV, député de la Seine-Inférieure au Conseil des Anciens par 128 voix sur 185 votants, il fit partie de plusieurs commissions, et sortit du Conseil le 1<sup>er</sup> prairial an V. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

**VINCENT** (LOUIS-CHARLES-MARIE, BARON DE), sénateur du second empire, né au Cap-Français (Saint-Domingue) le 8 novembre 1792, mort à Passy-Paris le 20 avril 1872, fut admis, à 16 ans, à l'École militaire de Saint-Germain, fit la campagne de Russie comme sous-lieutenant aux lanciers de la garde, et prit part aux campagnes de Saxe, de France et de Belgique (1815). Capitaine en 1816, il continua de servir sous la Restauration, fit la guerre d'Espagne en 1823 et quitta l'armée en 1825. Après la révolution de juillet, il fut rétabli dans le cadre de l'activité et attaché pendant quelque temps à l'état-major de la 1<sup>re</sup> division militaire. Mais au bout de peu de temps, il passa dans l'administration et devint sous-préfet de Toul de 1835 à 1843. Révoqué à la révolution de février, il se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon, et fut nommé sous-préfet du Havre en décembre 1848, préfet du Lot et du Jura en 1849, et du Rhône en 1851. Conseiller d'Etat en 1852, il fut promu sénateur le 16 août 1859, et mis à la retraite comme conseiller d'Etat, le 15 novembre suivant. Il siégea, au Sénat, dans la majorité dévouée à l'Eglise et à l'Empire, et attaqua notamment, en 1867, la loi que le Corps législatif venait de voter sur l'instruction pri-

mère, « loi aussi mauvaise, dit-il, que celle de 1833, attaquant indistinctement les congrégations religieuses, en supprimant l'exemption du service militaire pour ceux de leurs membres qui se consacrent à l'enseignement ». Commandeur de la Légion d'honneur (18 août 1850).

**VINCENT.** — Voy. LORMET (DE).

**VINCENT DE PANNETTE** (JEAN-FRANÇOIS, MARQUIS DE), député en 1789, né à Trévoux (Ain) le 14 mai 1739, mort à une date inconnue, « fils de Gaspard Vincent et d'Anne Chevalier », ancien officier des armées du roi, fut élu, le 28 mars 1789, député de la noblesse aux États Généraux par la sénéchaussée de Trévoux. Il protesta contre le vote par tête dans les termes suivants :

« Messieurs,

« Le député de la noblesse de la sénéchaussée de la principauté de Dombes réclame au nom de ses commettans la liberté dont il doit jouir, au milieu de cette auguste assemblée des représentans de la nation et avec d'autant plus de justice comme député de la noblesse d'une principauté unie depuis peu à la couronne, que tous les droits des peuples de la principauté de Dombes ont été violés, dans cette union, et que la noblesse du dit pays, ne réclame en faveur d'une liberté que rien n'a pu lui ravir que pour en consacrer le premier usage, à s'unir à la noblesse française et offrir avec elle, à son roy vertueux, au plus juste et au meilleur des princes l'hommage pur de son dévouement, de son amour, de son respect et d'une fidélité inviolable ; mais le député de la noblesse de Dombes lié étroitement par son mandat à ne consentir à aucune délibération que lorsqu'on opinera par ordre, tout consentement à une autre forme d'opérer lui étant expressément interdit, déclare qu'il ne peut participer en rien aux délibérations prises, par tête, en commun, jusqu'à ce que ses commettans aye pris le parti que dans leur sagesse ils jugeront le plus convenable, en conséquence et d'après l'obtention des nouvelles lettres de convocation, ou permission suffisantes pour assembler la noblesse de la sénéchaussée de Dombes, il fait toutes réserves telles que de droit pour l'intérêt de la noblesse de la dite principauté de Dombes ; et il en demande acte à Versailles ce trente juin mil sept cent quatre-vingt-neuf.

« DE VINCENT DE PANNETTE

« député de la noblesse de Dombes. »

Son rôle fut d'ailleurs très effacé dans la minorité de la Constituante, et son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Il ne reparut plus sur la scène politique après la session.

**VINCENT-MOLINIÈRE** (CHARLES), représentant aux Cent-Jours, né à Sainte-Néomaye (Deux-Sèvres) le 3 novembre 1777, mort à Poitiers (Vienne) le 26 décembre 1859, « fils de René-Charles Vincent, et de Marie-Anne Carin », fut élevé par son parent Jard-Panvilliers (Voy. ce nom), s'engagea comme volontaire, en 1796, dans les compagnies franches des Deux-Sèvres, suivit, trois ans après, les cours de législation de l'École centrale de Niort, et entra dans la magistrature, en 1807, comme juge suppléant au tribunal de Niort. Juge-auditeur à la cour de Poitiers l'année suivante, avocat-général à la même cour lors de la réorganisation des cours et tribunaux (1811), premier avocat-général (1813), il fut élu, le 11 mai 1815, représentant du grand collège des Deux-

Sèvres à la Chambre dite des Cent-Jours, par 52 voix sur 102 votans. Après la courte session de cette assemblée, il reprit son siège à la cour, fut dénoncé comme « libéral » en 1822, à la suite d'un discours de rentrée sur « l'amour de la patrie », et, défendu par son supérieur hiérarchique, évita la destitution. Président de chambre à Poitiers (1827), il fut un des trois membres de cette cour chargés d'aller porter à Charles X les félicitations de la cour à l'occasion de la prise d'Alger (juillet 1830). A son arrivée à Paris, la délégation trouva le trône renversé, Charles X en fuite, et, pour ne pas avoir fait un voyage inutile, porta ses félicitations à Louis-Philippe. Le gouvernement présidentiel du prince L. Napoléon appela aux fonctions de premier président (1849) M. Vincent-Molinière, qui prit sa retraite deux ans après, avec le titre de président honoraire, et la croix d'officier de la Légion d'honneur (il était chevalier de l'ordre depuis 1822) ; il mourut à 82 ans.

**VINET** (PIERRE-ÉTIENNE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Ciers-du-Taillon (Charente-Inférieure) le 21 septembre 1747, mort à Sainte-Ramée (Charente-Inférieure) le 16 décembre 1826, créa à Saint-Ciers une importante fabrique d'étoffes de laine avant la Révolution. Maire de Saint-Ciers à la formation des municipalités, administrateur du district de Pons (1790), administrateur du département (1791-1792), il fut élu, le 7 septembre 1792, député de la Charente-Inférieure à la Convention, le 10<sup>e</sup> sur 11, par 455 voix sur 543 votans. Il siégea à la Montagne, et, dans le procès du roi, vota pour la mort, contre l'appel et contre le sursis. Son rôle parlementaire fut d'ailleurs assez effacé. Réélu, le 21 vendémiaire an IV, député de la Charente-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents, par 153 voix sur 312 votans, il fit fixer le budget des dépenses du corps législatif, fut réélu, le 24 germinal an VI, par 194 voix, fit partie de la commission des inspecteurs (an VI, an VII), adhéra au coup d'Etat de brumaire, et fut nommé, le 11 germinal an VIII, par le nouveau régime, conseiller de préfecture de la Charente-Inférieure. Il résigna ces fonctions en août 1812, « accablé de douleurs rhumatismales », dit-il dans sa lettre de démission, et se retira à Saint-Ciers. Aux Cent-Jours, il signa l'Acte additionnel, et se trouva ainsi frappé par la loi du 12 janvier 1816 contre les républicains. Il partit de chez lui dans une petite carriole le 2 avril 1816, en se dirigeant sur Blaye dans le but de s'embarquer pour les États-Unis ; mais affligé d'une goutte très vive, toutes les articulations prises, et couvert d'une dartre sur l'intensité de laquelle les nombreux certificats de médecins joints au dossier donnent des détails qu'il nous est impossible de reproduire, il mit plus de deux jours pour faire les six lieues qui le séparaient de Blaye, et, à son arrivée dans cette ville, fut autorisé à se faire soigner dans une maison particulière. Au bout de cinq mois, il fut transporté à l'hospice de la ville (20 septembre 1816) où il resta deux ans. Ayant signé une rétractation de ses actes politiques, il obtint, le 25 décembre 1818, un sursis indéfini, revint à Saint-Ciers, et, célibataire, se retira auprès d'un de ses parents, à la Motte, commune de Sainte-Ramée, où il mourut à 79 ans.

**VINET** (LOUIS-CHARLES), membre du Sénat, né à Garancières (Eure-et-Loir) le 9 janvier

1840, propriétaire agriculteur, fut élu, le 14 octobre 1838, sénateur d'Eure-et-Loir, par 481 voix (734 votants), contre 217 au marquis d'Argent, en remplacement de M. Dreux-Linget décédé. Il a pris place à la gauche radicale, et s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1839), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

**VINGTAIN (JEAN-THOMAS-LÉON)**, représentant en 1871, né à Paris le 5 octobre 1828, mort au château de Marcouville (Eure) le 5 juin 1879, propriétaire et agronome, conseiller général du canton de Brézolles et président du comice agricole de Dreux, fit de l'opposition à l'empire, et échoua comme candidat au Corps législatif, dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Eure-et-Loir, le 4 juin 1863, avec 5,512 voix, contre 21,337 à l'élu, le général Lebreton, candidat du gouvernement, et 6,337 à M. Heurt Bossolet; il ne fut pas plus heureux le 24 mai 1869, avec 9,080 voix, contre 16,463 à l'élu, député sortant, le général Lebreton, et 7,608 à M. Bossolet. Élu, le 8 février 1871, représentant d'Eure-et-Loir à l'Assemblée nationale, le 2<sup>e</sup> sur 6, par 35,673 voix (54,301 votants, 85,164 inscrits), il prit place parmi les partisans de Thiers, mais, au 24 mai, vota, avec le groupe Targé, l'ordre du jour Ernoul, qui renversa le président de la République. On attribua cette défection au peu d'attention que Thiers accordait aux élaborations constitutionnelles de M. Vingtain, qui avait en poche un grand nombre de projets de loi, parmi lesquels on peut citer la proposition d'instituer une haute cour permanente siégeant à Paris pour juger sans délai les délits de presse, sur quelque point de la France qu'ils aient été commis. Inscrit au centre droit, M. Vingtain vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon et contre les lois constitutionnelles. Il avait échoué au conseil général en octobre 1871, et il ne fut pas plus heureux aux élections sénatoriales d'Eure-et-Loir, le 30 janvier 1876, avec 173 voix sur 487 votants, et aux élections législatives du 14 octobre 1877, dans l'arrondissement de Dreux, avec 5,962 voix contre 11,167 à l'élu, député sortant, M. Gatineau, un des 363.

**VINOLS DE MONTFLEURY (JULES-GABRIEL, BARON DE)**, représentant en 1871, né à Craponne (Haute-Loire) le 30 juin 1820, d'une ancienne famille noble du Forez, et petit-fils de Caprais de Vinols qui, défenseur de Lyon contre la Convention en 1793, fut fusillé après la capitulation, comme ci-devant noble, fut admis à Saint-Cyr en 1839; mais des considérations de famille le firent entrer dans les bureaux de son père, directeur de l'enregistrement au Puy. Il ne poursuivit pas cette carrière, s'occupa de l'exploitation des propriétés qu'il possédait en Auvergne, devint membre du conseil de fabrique de la cathédrale du Puy, administrateur des hôpitaux, conseiller municipal en 1863, et conseiller général du canton de Craponne de 1867 à octobre 1871. Élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Loire à l'Assemblée nationale, le 5<sup>e</sup> sur 6, par 26,636 voix (43,379 votants, 84,079 inscrits), il prit place dans le groupe légitimiste et catholique, se fit inscrire à la réunion des

Réservoirs, signa l'adresse des députés syllabistes au pape, et fut l'un des organisateurs du pèlerinage de Paray-le-Monial. Il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Inscrit d'office, en décembre 1875, sur la liste dissidente des droites qui avait conclu un compromis avec les gauches pour l'élection des sénateurs inamovibles, il protesta en séance contre cette inscription faite sans son avis, et quitta la vie politique à la fin de la législature. M. de Vinols, qui avait fréquenté pendant deux ans l'atelier de Paul Delaroche, s'est aussi occupé de littérature et d'histoire, et a édité un manuscrit de son frère aîné : *Histoire des guerres religieuses dans le Velay* (1861).

**VINOY (JOSEPH)**, sénateur du second empire, né à Saint-Etienne de Saint-Geolrs (Isère) le 10 août 1800, mort à Paris le 29 avril 1880, s'engagea, en 1823, au 4<sup>e</sup> régiment de la garde royale, et fit l'expédition d'Alger (1830) comme sergent-major au 4<sup>e</sup> de ligne. Il gagna tous ses grades en Afrique, sous-lieutenant après l'affaire de Staouéli, lieutenant dans la légion étrangère (1836), capitaine (1838), chef de bataillon au 32<sup>e</sup> de ligne (1843), lieutenant-colonel au 12<sup>e</sup> de ligne (1848), colonel du 50<sup>e</sup> de ligne (1850), colonel du 2<sup>e</sup> zouaves (1852), général de brigade (1853). Il fit partie de l'expédition de Crimée, et mérita, à l'attaque de Malakoff, les étoiles de général de division (1855). En 1859, en Italie, il contribua, à la tête de sa division, aux victoires de Magenta et de Solferino, et fut élevé à la dignité de sénateur le 31 décembre 1865. Entré dans le cadre de réserve deux ans après, il fut placé, le 12 août 1870, à la tête du 13<sup>e</sup> corps d'armée qui se formait à Mézières. Il n'arriva pas à temps à Sedan, mais, par une habile retraite, put ramener à Paris son matériel et ses hommes. Le général Trochu (novembre) au commandement de la 3<sup>e</sup> armée de Paris, chargée d'opérer au sud de la capitale. Le général Vinoy reprit (23 septembre) Villejuif et les Hautes-Bruyères, le 30 Chevilly et Thiais, le 13 octobre Châtillon et Bagneux, appuya (fin novembre) par une diversion sur Choisy l'attaque sur Champigny, et enleva (19 janvier 1871) la redoute de Montretout. Trois jours après, le général Trochu, ne voulant pas signer la capitulation devenue imminente, résigna entre ses mains le commandement de l'armée de Paris; le 15 février suivant, le général Vinoy fut nommé commandant supérieur de toutes les forces militaires de la capitale. Candidat à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, il obtint à Paris, sans être élu, 51,180 voix sur 323,970 votants. En mars, le général Vinoy prit quelques mesures préventives contre le mouvement communaliste, tenta en vain, le 13 mars, de reprendre les canons de la garde nationale à Montmartre, et fut placé à la tête de la réserve lors du second siège de Paris. Nommé, le 5 avril, grand chancelier de la Légion d'honneur, il reconstruisit, en partie avec les souscriptions des légionnaires, le palais incendié pendant la Commune, et, peu sympathique au gouvernement républicain, fut remplacé à ce poste, le 24 février 1880, par le général Faidherbe. Il mourut deux mois après. Chevalier de la Légion d'honneur (8 octobre 1834), officier (27 avril 1845), commandeur (17 février 1852),

grand-officier (17 juin 1859), grand-croix (8 décembre 1879), décoré de la médaille militaire (24 juin 1871). On a de lui : *Opérations de l'armée pendant le siège de Paris* (1872) ; — *L'Armistice et la Commune* (1872) ; — *L'Armée française* (1873).

**VIOCHOT** (NICOLAS), député en 1789, né à Selongey (Côte-d'Or), le 22 octobre 1735, mort à Tounerre (Yonne) le 25 septembre 1825, était curé de Maligny (Yonne), quand il fut élu, le 3 avril 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Troyes, avec 165 voix (280 inscrits). Il vota la vérification en commun des pouvoirs et fut nommé membre du comité de vérification. Le 26 janvier 1790, il demanda s'il était obligé de donner sa démission à cause d'un rhumatisme qui l'empêchait de se rendre à l'Assemblée ; sur la réponse négative qui lui fut faite, il fut, le plus souvent, par la suite, porté absent par maladie, et ne reparut plus sur la scène politique après la session.

**VIOLAUD** (JACQUES-XAVIER), député au Conseil des Anciens, né à Pontarlier (Doubs) le 5 novembre 1755, mort à Besançon (Doubs) le 11 septembre 1813, était homme de loi à Pépigny de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint successivement procureur-syndic du district de Pontarlier (21 juin 1790), juge au tribunal de district de Pontarlier (26 novembre 1792), commissaire du gouvernement près le tribunal de la même ville (11 brumaire an IV), et président du tribunal criminel du Doubs (22 pluviôse an VI). Le 22 germinal suivant, il fut élu député du Doubs au Conseil des Anciens, par 152 voix (203 votants). Il fit valider les opérations de plusieurs assemblées primaires, parla sur les élections de son département, et devint secrétaire du Conseil le 1<sup>er</sup> messidor an VII. Rallié au 13 brumaire, il fut nommé, le 23 prairial an VIII, juge au tribunal d'appel de Besançon, titre qu'il échangea, le 19 mai 1811, contre celui de conseiller à la cour impériale de Besançon. Confirmé dans ces dernières fonctions le 27 mars 1816, il les exerça jusqu'à l'âge de la retraite, et mourut à 88 ans.

**VIOMÉNIL** (JOSEPH-HYACINTHE-CHARLES DU HOUX, MARQUIS DE), pair de France, né à Ruppes (Vosges) le 22 août 1734, mort à Paris le 5 mars 1827, d'une famille de noblesse d'épée de Lorraine, entra à l'école des cadets de Lunéville, passa, en 1717, dans le régiment de Limousin, fit la campagne de 1757 comme aide-de-camp de Chevert, puis alla en Corse où il gagna le grade de brigadier en 1770. Maréchal de camp le 4 mars 1780, il fit avec son frère la guerre d'Amérique, revint en France en 1783, reçut du roi une pension de 5,000 livres, et fut nommé lieutenant-général le 1<sup>er</sup> janvier 1784. En 1789, il fut appelé au gouvernement de la Martinique ; mais accusé d'avoir favorisé les troubles qui désolèrent cette colonie, il vint en 1790, émigra, et fit les premières campagnes à l'armée de Condé. En 1793, il passa au service de Catherine II, puis dans l'armée autrichienne, et commanda en 1794 le régiment de Vioménil à la solde de l'Angleterre. Ce régiment ayant été licencié l'année suivante, il revint à l'armée de Condé en 1796, où il fut mis à la tête d'une brigade de cavalerie. Passé de nouveau en Russie, il fut nommé par Paul I<sup>er</sup>, en 1793, lieutenant-général au titre auxiliaire, reçut le comman-

dement des troupes de Samogitie, puis de l'armée envoyée en Suisse, et enfin des Russes cantonnés dans les îles normandes. Mécontent des ordres et des contre-ordres qu'il avait à subir et du rappel de ce corps, il se rendit en Portugal, où le roi Jean VI le nomma, en 1801, maréchal-général du royaume. En 1808, il passa en Angleterre et ne rentra en France qu'avec Louis XVIII. Nommé pair le 4 juin 1811, il suivit le roi à Gand, et, après Waterloo, commanda la 22<sup>e</sup> division militaire, puis la 13<sup>e</sup> (10 janvier 1816). Promu maréchal de France le 3 juillet suivant, créé marquis le 20 décembre 1817, et chevalier du Saint-Esprit le 30 septembre 1820, il ne joua qu'un rôle très effacé à la Chambre haute où il vota constamment avec les partisans de l'ancien régime ; son nom ne figura pas au scrutin dans le procès du maréchal Ney.

**VIOX** (ANTOINE-JOSEPH), représentant en 1818 et en 1871, né à Lunéville (Meurthe) le 16 mars 1803, mort le 27 juin 1871, propriétaire, conseiller municipal de sa ville natale, s'occupa principalement d'instruction populaire, présida une conférence pour les instituteurs, et fut secrétaire du comité supérieur d'instruction publique de son arrondissement. N'ayant accepté aucune fonction salariée du gouvernement de Louis-Philippe, et connu pour ses idées libérales, il devint, en 1818, sous-commissaire du gouvernement provisoire dans l'arrondissement de Lunéville, et fut élu, le 23 avril 1818, représentant de la Meurthe à l'Assemblée constituante, le 7<sup>e</sup> sur 11, par 70,845 voix (100,120 votants) ; il fit partie du comité de l'instruction publique, vota avec la gauche, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Causse-dière, prit ensuite un long congé et se prononça, à son retour, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Très hostile à la politique de l'Élysée, il ne fut pas réélu à la Législative, et vécut fort retiré sous l'empire. En 1869, le parti libéral le choisit comme candidat au Corps législatif ; mais il échoua, le 24 mai, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Meurthe, avec 15,103 voix, contre 15,455 à l'élus, M. Buquet, député sortant et candidat du gouvernement. Après les désastres de 1870, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Meurthe à l'Assemblée nationale, le 2<sup>e</sup> sur 8, par 56,013 voix (83,223 votants, 120,231 inscrits) ; il vota contre la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, contre la démission de Thiers, contre le septennat, et mourut au cours de la législature.

**VIOX** (MARIE-GEORGES-CAMILLE), député depuis 1881, né à Lunéville (Meurthe) le 30 juin 1833, fils du précédent, fit son droit à Paris, se fit inscrire au barreau de Lunéville, devint conseiller municipal (1874), conseiller général du canton sud-est de cette ville (1877), et, très lié avec M. Jules Ferry, se présenta à la députation, le 21 août 1881, dans l'arrondissement de Lunéville, avec un programme correctement opportuniste : « A l'extérieur, prudence extrême ; dans les questions industrielles et commerciales, point de système absolu, se conformer aux circonstances, etc. » Il fut élu par 12,299 voix (21,014 votants, 26,414 inscrits) contre 8,487 à M. Gabriel Michaut, député sortant, conservateur. Il s'inscrivit à

l'Union républicaine, et vota silencieusement avec la majorité pour les lois scolaires et pour les crédits coloniaux. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de Meurthe-et-Moselle, il fut réélu, le 3<sup>e</sup> sur 6, par 46,621 voix (88,011 votants, 111,226 inscrits), reprit sa place à la gauche républicaine, vota l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1888), et se prononça pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui : *La réunion territoriale; l'Abbé Grégoire; Antoine Berthier, et des Lettres de Versailles dans le Progrès de l'Est.*

**VIQUESNEL-DELAUNAY (JEAN-PIERRE)**, député en 1791, né à Senlis (Oise) en 1741, mort à Senlis le 23 juin 1804, était vice-président du district de sa ville natale, quand il fut élu, le 5 septembre 1791, député de l'Oise à l'Assemblée législative, le 9<sup>e</sup> sur 11, par 175 voix (373 votants). Il fut membre du comité d'inspection, qu'il abandonna bientôt pour entrer au comité des assignats, et ne joua qu'un rôle très secondaire dans la majorité. Élu haut-juré de Seine-et-Marne le 28 germinal an VI, il devint administrateur du département de l'Oise le 3 fructidor an VII, et quitta la vie publique au coup d'État de brumaire.

**VIQUY (JEAN-NICOLAS)**, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Commercy (Meuse) le 28 novembre 1737, mort à Orléans (Loiret) le 19 septembre 1814, « fils de Jean Viquet (sic) et d'Angélique Martin », était maître de Bray-sur-Seine, quand il fut élu, le 7 septembre 1792, député de Seine-et-Marne à la Convention, le 5<sup>e</sup> sur 11, par 202 voix sur 519 votants. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès du roi, répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Je vote, pour mesure de sûreté générale, la prison jusqu'à la paix et le bannissement à cette époque. » Membre obscur de la Plaine, il ne se mêla pas aux luttes des partis, et fut réélu, le 22 vendémiaire an IV, député de Seine-et-Marne au Conseil des Anciens, par 92 voix sur 211 votants. Il fit partie des commissions pour fêter l'anniversaire du 21 janvier, pour la publication de la liste des émigrés, pour l'organisation de l'imprimerie de la République, sortit du Conseil le 1<sup>er</sup> prairial an V, et ne reparut plus sur la scène politique.

**VIREY (JULIEN-JOSEPH)**, député de 1831 à 1837, né à Hortes (Haute-Marne) le 21 décembre 1775, mort à Paris le 9 mars 1816, fit ses études à Langres, et fut employé dans le laboratoire d'un de ses oncles pharmacien dans cette ville. Il s'y passionna pour l'étude des plantes et des animaux, puis fut enrôlé dans l'armée, servit en qualité de pharmacien militaire à Strasbourg, et fut appelé par l'armement à l'hôpital d'instruction du Val-de-Grâce. Pharmacien en chef des hôpitaux militaires en 1812, officier de la Légion d'honneur, il donna sa démission pour se consacrer à ses travaux de prédilection, se fit recevoir, en 1814, docteur en médecine à la faculté de Paris, et professa pendant quelques années, à l'Athénée, des cours très suivis d'histoire naturelle. D'opinions libérales et fort indépendantes en ma-

tière scientifique, il ne fut point inquiet, bien qu'il soutint la pluralité des origines humaines et le transformisme dont la *Philosophie zoologique* de Lamarck avait jeté les premières bases. Mais l'autorité alors triomphante de Cuvier détourna l'attention des leçons de Virey. Élu membre de l'Académie de médecine en 1823 et du conseil supérieur de santé l'année suivante, il fut proposé, en 1825, par l'École de pharmacie et par l'Académie des sciences, pour la chaire de professeur de l'histoire des drogues simples à l'École de pharmacie; le ministère lui préféra un M. Guibert, qui n'avait obtenu qu'une voix; Virey avait eu l'imprudence de blâmer les exagérations réactionnaires du gouvernement de la Restauration. Aussi accueillit-il avec joie la révolution de juillet. Élu député du 2<sup>e</sup> collège de la Haute-Marne (Bourbonne), le 6 juillet 1831, par 87 voix (111 votants, 164 inscrits), contre 41 à M. Lahérard, maire de Bourbonne, et réélu, le 21 juin 1834, par 71 voix (128 votants, 157 inscrits), contre 84 à M. Renard, il prit place à gauche, désapprouva bientôt la politique ministérielle, vota contre les lois de septembre et, ayant échoué, dans le même collège, le 4 novembre 1837, avec 43 voix, contre 79 à l'Élu, M. Renard, rentra avec joie dans sa laborieuse retraite. Il mourut subitement à 71 ans, en faisant une partie de whist avec ses amis. Membre de « l'Académie des curieux de la nature », correspondant et associé de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères, Virey a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels il faut citer : *Histoire naturelle du genre humain* (1801, 2 volumes); *L'art de perfectionner l'homme* (1808, 2 volumes); *Traité de pharmacie théorique et pratique* (1800, 2 volumes); *Recherches médico-philosophiques sur la nature et les facultés de l'homme* (1817); *Histoire des mœurs et de l'instinct des animaux* (1822, 2 volumes); *De la puissance vitale considérée dans ses fonctions physiologiques chez l'homme et tous les êtres organisés* (1823); *De la femme sous ses rapports physiologique, moral et littéraire* (1823); *Des maladies de la littérature française* (1825); *Hygiène philosophique* (1828). M. Virey a en outre collaboré au *Journal de Pharmacie*, au *Journal de Physique*, au *Magasin encyclopédique*, aux *Suites à Buffon*, au *Dictionnaire des Sciences médicales*, etc.

**VIRIEU (FRANÇOIS-HENRI, COMTE DE)**, député en 1789, né à Grenoble (Isère) le 13 août 1751, mort à Lyon (Rhône) le 9 octobre 1793, d'une ancienne famille noble du Dauphiné dont la terre de Virieu fut érigée en marquisat, en 1655, en faveur de Nicolas Prunier, fit ses études au collège d'Harcourt, entra dans les mousquetaires gris (21 décembre 1768), devint lieutenant d'infanterie (1770), capitaine en 1772, colonel en second du régiment de Monsieur en 1780, et colonel en premier du régiment de Limousin le 12 mars 1786. D'une grande vivacité d'esprit et d'une instruction peu commune, il s'associa sans réserve au mouvement de réforme dont le Dauphiné fut le théâtre, et, après les troubles du 10 mai 1788, fut envoyé à Versailles pour y exposer les faits. Il obtint la convocation de l'assemblée provinciale, mais ne put assister ni à la réunion de Vizille, ni à celle de Romans. Élu, le 4 janvier 1789, député de la noblesse du Dauphiné aux États-Généraux, il fut l'un des premiers de son ordre à se réunir au tiers (25 juin), et fut nommé membre du comité de

constitution, puis du comité d'information. Pendant les deux nuits des 13 et 14 juillet 1789, le bruit courut à Versailles que des canons étaient braqués contre l'Assemblée; un membre prétendit même qu'il sentait l'odeur de la poudre, à quoi M. de Virieu répondit que la poudre n'avait d'odeur que lorsqu'elle était brûlée. Le 3 août, il appuya la Déclaration des droits de l'homme, et demanda, le 4, la suppression des droits de colombier; « Je viens comme Catulle, dit-il, apporter mon moineau sur l'autel de la patrie. » Il parla sur le renvoi des ministres, combattit les tribunaux extraordinaires, soutint le pouvoir et les prérogatives royales, parla sur les deux Chambres, et demanda le veto. Il souleva à ce propos un grand tumulte dans l'Assemblée. Il proposa ensuite de fixer à trois ans la durée de la législature, et prononça peu après un discours sur l'impôt des privilégiés. Élu trésorier de la contribution patriotique et membre du comité des monnaies, il vota l'adoption du plan de Necker, proposa de faire de la propriété la base des élections, de réduire à sept le nombre des administrateurs de district, et, à propos de l'éligibilité des non-catholiques, demanda le rappel à l'ordre de Robespierre. Il réclama la mention, au procès-verbal, des pétitions contre la suppression des ordres religieux, s'opposa aux travaux du comité de recherche, fut l'un des fondateurs du club des Impartiaux, proposa de décréter la religion catholique religion nationale, et fut élu président de l'Assemblée le 27 avril 1790. Mais son discours, dans lequel il interprétait à sa manière le nouveau serment des députés, ayant soulevé des protestations, il quitta la présidence, demanda pour le roi le droit de paix et de guerre, réclama contre une dénonciation de la municipalité de Poitiers contre le club des Impartiaux, parla contre la constitution civile du clergé et l'abolition de la noblesse, demanda des poursuites contre les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, combattit la substitution du pavillon tricolore au drapeau blanc, fit un discours en faveur des émigrés et contre la réunion à la France du Comtat-Venaissin, s'éleva contre les Sociétés populaires politiques, et fit approuver la conduite des habitants de Paris au moment de la fuite du roi. Grâce à sa tante, Mme de Tourzel, gouvernante des enfants de France, il entretenait constamment des relations suivies avec les Tuileries, et, sur l'ordre de Mme Elisabeth, fit un voyage à Coblenz pour éclairer les émigrés et les princes sur le véritable état de la France. Il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les actes de l'Assemblée, et, en mai 1792, accompagna Madame à Turin, puis se rendit à Lyon. Il prit une part active à la journée du 20 mai 1793, qui substitua une municipalité royaliste à la municipalité républicaine, chercha à lier l'insurrection lyonnaise aux mouvements fédéralistes du Midi, refusa de Précé un commandement supérieur, et se contenta de remplacer, après sa mort, M. de Chenelette à la Croix-Rousse. Dans la nuit du 8 au 9 octobre 1793, la trahison et la famine ayant rendu la lutte impossible, il voulut sortir de Lyon; mais sa troupe assaillie par des forces supérieures fut décimée, et lui-même fut tué par les paysans qui tiraient au travers des haies, à l'embranchement du chemin de Saint-Cyr et de celui de Collonges, à l'endroit où fut élevée depuis une croix de mission.

**VIRY** (FRANÇOIS-MARIE-JOSEPH-JUSTIN, BARON DE LA FERRIÈRE, COMTE DE), membre du Sénat conservateur, né à Viry (Haute-Savoie) le 1<sup>er</sup> novembre 1736, mort à Paris le 23 octobre 1813, « fils de François-Joseph de Viry, et de Louise-Marie-Joséphine de Rochette de Cochandier », fut ministre plénipotentiaire auprès des États-Généraux des Provinces-Unies en 1764, devint gentilhomme de la chambre du roi l'année suivante, grand-croix des SS. Maurice et Lazare en 1767, ambassadeur en Espagne en 1769, et négocia le mariage du comte d'Artois avec Marie-Thérèse de Savoie. Il émigra à la Révolution, rentra en France au Consulat, se rallia complètement au général Bonaparte, et fut nommé, le 14 pluviôse an XII, membre du Sénat conservateur. Préfet pendant quelques mois, chambellan de Napoléon, créé comte de l'empire le 26 avril 1808, il mourut à 77 ans et fut inhumé au Panthéon. Commandeur de la Légion d'honneur.

**VIRY** (FRANÇOIS-JOSEPH-MARIE-HENRY, BARON DE LA FERRIÈRE, COMTE DE), député de 1815 à 1816, né à Londres (Angleterre) le 27 juillet 1766, mort à Tours (Indre-et-Loire) le 15 janvier 1820, entra, en 1776, dans les chevaux-légers du roi de Sardaigne, et passa ensuite en Angleterre où il devint écuyer du duc de Gloucester, plus tard George IV. Rentré en France avec les Bourbons, il fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège du Mont-Blanc, par 75 voix (93 votants, 159 inscrits). Il siégea dans la majorité ultra-royaliste, et ne se représenta plus.

**VISSAGUET** (MARIE-XAVIER-ERNEST), député de 1870 à 1879, membre du Sénat, né au Puy (Haute-Loire) le 4 novembre 1834, fils d'un notaire du Puy, se fit inscrire au barreau de cette ville en 1856, et fut, en 1860, l'un des fondateurs d'un journal d'opposition libérale, *L'Avant de la Haute-Loire*. Nommé, le 29 septembre 1870, procureur de la République au Puy, il donna sa démission de magistrat en juin suivant, fut élu conseiller général du canton de Solignac-sur-Loire (8 octobre 1871), réélu le 4 octobre 1874, devint secrétaire, puis vice-président de l'assemblée départementale, et, aux élections législatives du 20 février 1876, fut élu député de la 2<sup>e</sup> circonscription du Puy par 7,666 voix (13,662 votants, 15,321 inscrits), contre 5,924 à M. Calémard de la Fayette. Il prit place à la gauche républicaine, et fut des 363. Les élections qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai ne lui furent pas favorables; il échoua avec 5,227 voix, contre 9,087 au candidat du gouvernement, M. Vinay; l'élection fut invalidée, mais M. Vissaguet ne se représenta pas. Au renouvellement triennal du Sénat du 5 janvier 1879, il fut élu sénateur de la Haute-Loire par 206 voix sur 322 votants. Il siégea à gauche dans la Chambre haute, proposa (février 1883), dans la discussion sur la réforme du serment judiciaire, un amendement demandant le maintien des mots « Je le jure », mais sans l'addition des expressions « devant Dieu » (rejeté par 148 voix contre 119), soutint la politique sociale et coloniale des ministères républicains, vota l'expulsion des princes, et fut réélu sénateur, au renouvellement triennal du 5 janvier 1888, par 362 voix sur 703 votants. Il s'est prononcé, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne.